



**Une Résolution
pour la qualité architecturale
en Europe**

**A Resolution
for architectural quality
in Europe**

Préface/Preface

Wanda Diebolt/Directrice de l'Architecture et du Patrimoine
Head of Department of Architecture and Heritage

La Résolution sur « la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural » constitue un texte politique dont l'objectif majeur est l'amélioration de la qualité du cadre de vie en Europe. Elle est la synthèse des contributions des quinze États membres et de négociations au sein des instances communautaires.

Elle devrait aboutir à une meilleure prise en compte de l'architecture dans l'ensemble des programmes et politiques et servir de référence pour les négociations européennes et internationales.

Il nous a semblé essentiel d'en assurer la plus large diffusion et d'en faire connaître les principaux enjeux afin de favoriser, dans le cadre de la coopération européenne et dans chacun de nos pays, la mise en œuvre d'actions concrètes d'accompagnement et de nouvelles initiatives.

Le ministère français de la Culture et de la Communication a, de son côté, décidé le lancement d'un programme volontariste d'amélioration de la qualité architecturale du cadre de vie des Français, dans l'esprit de la Résolution, comprenant en particulier une campagne nationale qui sera déclinée sur ce thème pendant l'année 2002.

The Resolution on « architectural quality in the urban and rural environments » is a political text having the prime objective of improving the quality of the living environment in Europe. It is the essence of the contributions made by the fifteen member States and of negotiations engaged in within the various EU institutions.

It is the ambition of the Resolution to foster a more active role for architecture in all programmes and policies and to serve as a reference for European and international negotiations.

We believe that it is fitting to provide for the broadest possible dissemination of the Resolution and to make known the major issues it raises in order to pave the way for concrete actions and new initiatives within the framework of European cooperation and in each of the member countries.

The French Ministry of Culture and Communication has taken the initiative of launching a resolute programme for the improvement of the architectural quality of the living environment of the citizens of France within the spirit of the Resolution. This programme will include in particular a national campaign on this theme in 2002.

Sommaire/Summary

3	Le texte de la Résolution/The text of the Resolution
6	Enjeux : pour une approche globale de l'architecture/Issues and outlook: for a global approach on architecture
8	Ils ont dit : extraits de discours et interviews/What they said: excerpts from speeches and interviews
11	Perspectives futures : de nouveaux outils pour la coopération européenne/Future prospects : new tools for European cooperation
14	Exemples/Examples
15	Pour en savoir plus/For further information

Résolution du Conseil sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural du 12 février 2001 (2001/C73/04)

Council Resolution on architectural quality in urban and rural environments of 12 February 2001 (2001/C73/04)

Le Conseil de l'Union européenne,

Soucieux d'améliorer la qualité de l'environnement quotidien de la vie des citoyens européens,

1 Rappelant

les objectifs assignés à la Communauté européenne en vertu de l'article 151 du traité;

2 Rappelant

la directive 85/384/CEE (1) qui précise notamment que « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que le patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public »;

3 Rappelant

les conclusions du Conseil du 10 novembre 1994 relatives à la communication de la Commission concernant l'action de la Communauté européenne en faveur de la culture (2);

4 Rappelant

les conclusions du Conseil du 21 juin 1994 sur les aspects culturels et artistiques de l'éducation (3);

5 Rappelant

la résolution du Conseil du 4 avril 1995 sur la culture et le « multimédia » (4);

6 Rappelant

les conclusions du Conseil du 17 décembre 1999 sur les industries de la culture et l'emploi en Europe (5);

7 Prenant note

des conclusions de la Présidence de la réunion informelle des ministres de l'environnement à Porto (15 et 16 avril 2000) qui soulignent l'importance de la qualité des espaces bâtis;

8 Notant

la tenue d'un « Forum européen des politiques architecturales », les 10 et 11 juillet 2000, qui a rassemblé les représentants des professionnels et administrations en charge de l'architecture des quinze États membres;

The Council of the European Union,

Desirous of improving the quality of the day-to-day environment in the life of European citizens,

1 Recalling

the objectives assigned to the European Community under Article 151 of the Treaty;

2 Recalling

Directive 85/384/EEC (1), which states in particular that « architecture, the quality of buildings, the way in which they blend in with their surroundings, respect for the natural and urban environment and the collective and individual cultural heritage are matters of public concern »;

3 Recalling

the Council Conclusions of 10 November 1994 on the Commission communication concerning European Community action to promote culture (2);

4 Recalling

the Council Conclusions of 21 June 1994 on the cultural and artistic aspects of education (3);

5 Recalling

the Council Resolution of 4 April 1995 on culture and the multimedia (4);

6 Recalling

the Council Conclusions of 17 December 1999 on the culture industries and employment in Europe (5);

7 Taking note

of the Presidency conclusions of the informal meeting of Environment Ministers in Oporto on 15 and 16 April 2000, which emphasise the importance of the quality of built-up areas;

8 Noting

the holding on 10 and 11 July 2000 of a European Architectural Policies Forum which brought together representatives of the professions and authorities in charge of architectural matters in the fifteen Member States;

9 Se félicitant

des travaux communautaires et intergouvernementaux engagés depuis plusieurs années sur le patrimoine architectural et l'environnement bâti, spatial et social, et plus particulièrement :

- a** - du cinquième programme-cadre de recherche et du développement (PCRD) qui comporte pour la première fois une « action clé » sur le thème « ville de demain et patrimoine culturel » et s'interroge sur la constitution d'un environnement bâti de qualité;
- b** - du « cadre d'action pour un développement urbain durable dans l'Union européenne » présenté par la Commission qui comporte l'inscription de la préservation et de l'amélioration de la qualité du patrimoine bâti en tant qu'objectif de l'Union européenne;
- c** - du schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) qui énonce le concept de « gestion créative du patrimoine architectural » incluant l'architecture contemporaine dans une approche de préservation du patrimoine culturel et architectural.

Affirme que :

- a** - l'architecture est un élément fondamental de l'histoire, de la culture et du cadre de vie de chacun de nos pays ; qu'elle figure comme l'un des modes d'expression artistiques essentiels dans la vie quotidienne des citoyens et constitue le patrimoine de demain ;
- b** - la qualité architecturale est un élément constitutif de l'environnement tant rural qu'urbain ;
- c** - la dimension culturelle et la qualité du traitement physique des espaces doivent être prises en compte dans les politiques régionales et de cohésion communautaires ;
- d** - l'architecture est une prestation intellectuelle, culturelle et artistique, professionnelle. Le service architectural est, par conséquent, un service professionnel à la fois culturel et économique.

Exprime son attachement :

- a** - aux caractéristiques communes que partagent les villes européennes, telles que l'importance de la continuité historique, la qualité des espaces publics ainsi que la mixité sociale, et à la richesse de la diversité urbaine ;
- b** - au fait qu'une architecture de qualité, en améliorant le cadre de vie et le rapport qu'ont les citoyens à leur environnement, qu'il soit rural ou urbain, peut efficacement contribuer à la cohésion sociale, ainsi qu'à la création d'emplois, à la promotion du tourisme culturel et au développement économique régional.

Encourage les États membres :

- a** - à intensifier leurs efforts en faveur d'une meilleure connaissance et promotion de l'architecture et de la conception urbanistique ainsi

9 Welcoming

the Community and intergovernmental discussions which have taken place for a number of years on architectural heritage and the built, spatial and social environment, and more especially:

- a** - the fifth research and development framework programme (RDFP) which, for the first time, incorporates a « key action » on the theme of « the city of tomorrow and cultural heritage » and addresses the issue of establishing a good quality building environment;
- b** - the « Framework for action sustainable urban development in the European Union » submitted by the Commission, which includes the preservation and improvement of building quality as an objective of the European Union;
- c** - the European Spatial Development Perspective (ESDP), which evokes the concept of « creative management of the architectural heritage », including contemporary architecture, in an approach to preserving the cultural and architectural heritage.

Hereby affirms that:

- a** - architecture is a fundamental feature of the history, culture and fabric of life of each of our countries; that it represents an essential means of artistic expression in the daily life of citizens and that it constitutes the heritage of tomorrow;
- b** - architectural quality is a constituent part of both the rural and urban environment;
- c** - the cultural dimension and the quality of the physical treatment of space should be taken into account in Community regional and cohesion policies;
- d** - architecture is an intellectual, cultural, artistic and professional activity. Architectural service therefore is a professional service which is both cultural and economic.

Hereby expresses its attachment to:

- a** - the common characteristics shared by European towns and cities, such as the importance of historical continuity, the quality of public areas, the social mix and the richness of urban diversity;
- b** - the fact that good quality architecture, by improving the living context and the relationship between citizens and their environment, whether rural or urban, can contribute effectively towards social cohesion and job creation, the promotion of cultural tourism and regional economic development.

Hereby encourages the Member States to:

- a** - intensify their efforts to improve the knowledge and promotion of architecture and urban design, and to make contracting authorities

que d'une meilleure sensibilisation et formation des maîtres d'ouvrage et des citoyens à la culture architecturale, urbaine et paysagère;

- b** - à prendre en compte la spécificité du service architectural dans les décisions et actions, qui le requièrent ;
- c** - à promouvoir la qualité architecturale par des politiques exemplaires de constructions publiques ;
- d** - à favoriser l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de l'architecture.

Invite la Commission :

- a** - à veiller à la prise en compte de la qualité architecturale et de la spécificité du service architectural dans l'ensemble de ses politiques, actions et programmes ;
- b** - à rechercher, en concertation avec les États membres et conformément aux règlements des Fonds structurels, les moyens d'améliorer la prise en compte de la qualité architecturale et de la préservation du patrimoine dans la mise en œuvre de ces fonds ;
- c** - dans le cadre des programmes existants :
 - > à encourager des actions de promotion, de diffusion et de sensibilisation aux cultures architecturales et urbaines dans le respect de la diversité culturelle,
 - > à faciliter la coopération et la mise en réseau des institutions consacrées à la valorisation du patrimoine et de l'architecture et à soutenir l'émergence de manifestations de dimension européenne,
 - > à encourager en particulier la formation et la mobilité des étudiants et des professionnels et à favoriser ainsi la diffusion des bonnes pratiques ;
- d** - à tenir le Conseil informé sur la mise en œuvre des mesures précitées.

and the general public more aware of and better trained in appreciation of architectural, urban and landscape culture;

- b** - take into account the specific nature of architectural service in the decisions and measures which require it;
- c** - promote architectural quality by means of exemplary public building policies;
- d** - foster the exchange of information and experience in the field of architecture.

Calls on the Commission to:

- a** - ensure that architectural quality and the specific nature of architectural service are taken into consideration in all its policies, measures and programmes;
- b** - seek, in consultation with the Member States and in accordance with the rules governing the Structural Funds, ways and means of ensuring in the application of those Funds a wider consideration of architectural quality and the conservation of cultural heritage;
- c** - in the context of existing programmes:
 - > foster measures to promote, disseminate and raise awareness of architectural and urban cultures with due respect for cultural diversity,
 - > facilitate cooperation and networking between institutions devoted to upgrading cultural heritage and architecture, and support incipient European-scale events,
 - > encourage, in particular, the training and mobility of students and professionals and thus promote the dissemination of good practice;
- d** - keep the Council informed of the implementation of such measures.

(1) - Directive 85/384/CE du Conseil du 10 juin 1985 visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services (JO L 223 du 21.8.1985, p. 15).

(1) Council Directive 85/384/EEC of 10 June 1985 on the mutual recognition of diplomas, certificates and other evidence of formal requirements in architecture, including measures to facilitate the effective exercise of the right of establishment and freedom to provide services (OJ L 223, 21.8.1985, p. 15).

(2) - JO C 348 du 9.12.1994, p. 1. OJ C 348, 9.12.1994, p. 1.

(3) - JO C 229 du 18.8.1994, p. 1. OJ C 229, 18.8.1994, p. 1.

(4) - JO C 247 du 23.9.1995, p. 1. OJ C 247, 23.9.1995, p. 1.

(5) - JO C 8 du 12.1.2000, p. 10. OJ C 8, 12.1.2000, p. 10.

Enjeux : pour une approche globale de l'architecture

Issues and outlook: for a global approach on architecture

Le 23 novembre 2000, à l'initiative de la Présidence française, les ministres de la Culture et de l'Audiovisuel ont adopté une Résolution sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural, devenue Résolution du Conseil de l'Union européenne le 12 février 2001. Elle permet de donner à l'architecture et aux architectes un nouveau rôle sur la scène européenne.

On November 23, 2000 in response to an initiative from the French Presidency, the ministers of Culture and Audiovisual Media adopted a Resolution on architectural quality in the urban and rural environments. It was later formally adopted as a Resolution of the Council of the European Union on February 12, 2001. It will provide architecture and architects with a new role on the European scene.

La création architecturale, l'évolution des villes et des paysages sont au centre des préoccupations de chaque Etat. L'un des défis dans l'Europe du troisième millénaire sera celui de la sauvegarde et de la production d'un cadre bâti de qualité, prenant en compte les enjeux d'un développement durable et harmonieux. Or, l'architecture constitue le patrimoine de demain qui sera transmis aux générations futures.

Une reconnaissance politique

La Résolution du Conseil permet à l'architecture d'accéder à une reconnaissance politique au plus haut niveau de l'Union, comme élément constitutif de l'identité culturelle, facteur de cohésion sociale et de citoyenneté en Europe. Cette reconnaissance s'imposait si l'on songe à la richesse et à la diversité du patrimoine architectural et urbain européen, et à son importance dans l'histoire de chacun des pays. L'affirmation de la dimension culturelle de l'architecture – considéré comme « l'un des modes d'expression artistiques essentiels dans la vie quotidienne des citoyens » - constitue par ailleurs une initiative nouvelle, qui vient renforcer la place de la culture au cœur de la construction européenne. Elle s'inscrit, en application de l'article 151.4, dans une démarche plus générale en faveur d'une meilleure prise en compte de la dimension culturelle dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de l'Union (politique régionale, cohésion économique et sociale, recherche et éducation, relations extérieures...).

Pour la première fois, l'architecture est appréhendée selon une approche globale, reconnaissant à la fois sa spécificité et l'ensemble de ses composantes : prestation économique mais aussi intellectuelle, fait de culture en tant qu'œuvre de création, reflet tangible de notre histoire, élément fort et constitutif de notre environnement. C'est cette approche globale qui devait être soulignée et que la Résolution met en évidence, au même titre que son rôle culturel fondamental, reconnu d'intérêt public et collectif.

L'un des enjeux autour de la Résolution est de favoriser une réflexion générale sur la qualité de l'architecture et l'environnement en Europe, avec le souci d'une plus grande cohérence à tous les niveaux. C'est pourquoi, sont encouragées toutes les démarches d'amélioration de la qualité architecturale et urbaine, de la préservation du patrimoine et du traitement physique des espaces, depuis l'échelon local jusqu'au niveau du territoire européen.

Architectural creation, as well as the development of cities and landscapes are among the leading concerns of every State. This is of particular importance as one of Europe's challenges in the third millennium will be the creation of a quality built environment, taking into account the issues engendered by sustainable and lasting development. Architecture will be the heritage of tomorrow which will be bequeathed to future generations.

Political recognition

The Council Resolution will enable architecture to receive political recognition at the highest level of the Union, as one of the component part of cultural identity which is a vector of social cohesion and citizenship in Europe. This recognition of architecture is totally justified when one thinks of the wealth and diversity of Europe's architectural and urban heritage, and of the high significance in each country's history.

The proclamation of the cultural dimension of architecture - considered as « an essential means of artistic expression in the daily life of citizens » - is a novel initiative which will strengthen the role of culture in the very forefront of European construction. In application of article 151.4, it is part and parcel of a broader approach to stimulate a deeper acceptance of the cultural dimension in the preparation and application of the diverse European Union policies: regional policy, economic and social cohesion, research and education, foreign relations...

For the first time, architecture is being envisaged in an all-embracing fashion which means recognition of its specific nature and of all the components which comprise it. Architecture is not only an economic endeavour, but also an intellectual and cultural one as an act of creation. It is the tangible reflection of our history, an active component part of our environment.

It is this all – embracing approach which must be underscored and which the Resolution highlights in addition to architecture's fundamental cultural role thus of public and collective interest.

One of the activities stemming from the Resolution is to engage in general thinking on the quality of architecture and the environment in Europe, with a view to greater coherence at all levels. Therefore all activities will be encouraged which can potentially improve architectural quality as well as heritage conservation and the physical use of spaces, from the local level to the European territory scale.

Elle prône en particulier la convergence des politiques culturelles avec celles de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dans cette même recherche de l'amélioration des conditions de vie de chacun et d'une plus grande implication des citoyens. Le développement durable, l'aménagement du territoire constituent aujourd'hui des axes importants de l'action communautaire, et il est essentiel de défendre l'importance des enjeux culturels dans ces actions.

Elle encourage l'exemplarité des politiques publiques et les démarches de démocratie citoyenne, en insistant sur la responsabilité des Etats dans la construction des bâtiments et programmes publics, et sur une meilleure sensibilisation des maîtres d'ouvrage. Elle souligne la nécessité d'une intensification de la coopération entre organes compétents des pays membres et encourage les démarches favorisant l'articulation entre patrimoine historique et création contemporaine.

Avec l'adoption de ce texte, deux objectifs étaient visés : d'ordre politique d'abord (défense de la création et de la diversité culturelle, volonté d'enrichir la réflexion sur la ville et le développement durable encore trop abordée sous un angle économique et environnemental) ; économique et concret ensuite, car les secteurs de l'architecture et du patrimoine devaient pouvoir mieux bénéficier de certains instruments financiers et programmes communautaires.

Une ouverture à des instruments communautaires

Concrètement, cette Résolution permet d'ouvrir la voie, dans le cadre des programmes et instruments financiers existants, à de nouveaux projets européens. Par exemple, dans le cadre du programme Culture 2000, sont encouragées les actions de promotion, de diffusion et de sensibilisation aux cultures architecturales et urbaines, la coopération et la mise en réseau d'institutions et associations, les actions innovantes et exemplaires et les manifestations de dimension européenne.

Dans le cadre du nouveau dispositif des Fonds structurels pour la période 2000-2006, une place plus large devrait pouvoir être accordée aux actions culturelles et d'amélioration de la qualité. Car la Résolution s'inscrit dans la droite ligne du « considérant 6 » du nouveau règlement, qui pour la première fois fait référence au rôle de la culture, et notamment à l'importance de « la qualité de l'environnement culturel et bâti » dans le développement économique et la cohésion sociale des régions d'Europe. D'autres axes pourront naturellement être développés concernant la recherche et les nouvelles technologies, la formation et la circulation en général des professionnels comme des étudiants ou des enseignants.

Enfin, la Résolution et les principes qui y sont défendus constituent un élément non négligeable pour accompagner les évolutions législatives et les négociations européennes et internationales.

C'est bien une nouvelle approche européenne de l'architecture en Europe qui est proposée avec l'adoption de la Résolution du 12 février 2001. Les citoyens ont droit à un environnement de qualité et la qualité architecturale et urbaine en constituent une des composantes essentielles.

It advocates the convergence of cultural policies, town and country planning and the environment in this same quest for the improvement of everyone's living conditions and for deeper citizen involvement. Sustainable development and town and country planning are today major vectors of Community action and it is vital to defend the importance of the cultural element in these actions.

It encourages exemplary public policy and actions of citizen democracy by emphasising the responsibility of States in the construction of public buildings and programmes as well as heightened awareness of commissioning authorities. There is also a need to deepen cooperation countries and to spur all activities which may strengthen the link between historical heritage and contemporary creation.

With the submitting of this text, two objectives were served, the first of which is political in nature: defence of creation and cultural diversity; the determination to deepen ongoing reflection on cities and sustainable development all too often conceived of from purely economic and environmental viewpoints. The second objective is economic and concrete in nature, for the fields of architecture and heritage must be better able to benefit from a number of Community financial instruments and programmes.

Accomodate Community instruments

In more graphic terms, the Resolution seeks to open up new pathways in the context of already existing programmes and financial instruments for new European projects. For example, thanks to the Culture 2000 programme, actions of promotion, dissemination and awareness of architectural and urban culture as well as institution and association networking and cooperation, innovative and exemplary actions and Europe-wide gatherings and activities will be encouraged.

In the context of the new Structural Funds mechanism for the 2000-2006 period, a larger place should be given to cultural actions and to improving quality. For the Resolution is to be seen with the « whereas n° 6 » of the new regulation which for the first time makes reference to the role of culture, and specifically to the importance of « the quality of cultural and built environment » which play a role in the economic development and social cohesion of regions in Europe. There is also room for further actions in the arenas of research and new technologies, training and the general free movement of professionals, students and professors alike.

Finally, the Resolution and the principles which it defends also constitute a very important resource to accompany European and international changes in legislation and negotiations.

The adoption of the Resolution of February 12, 2001 is tantamount to a new European approach to architecture in Europe. Citizens are entitled to a quality environment and architectural and urban quality are one of the component parts thereof.

Ils ont dit : extraits de discours et interviews

What they said: excerpts from speeches and interviews

Présidence française. Forum européen des politiques architecturales.

**Jean-Michel BAER, Directeur (Direction C), DG Éducation et Culture,
Commission européenne.**

« Architecture [...] Ce mot fait une entrée remarquée dans le vocabulaire des institutions européennes, qui traduit la montée de l'expression de préoccupations communes aux Européens. [...] Si l'on ne peut parler de politique européenne de l'architecture, il n'existe pas moins une approche commune se retrouve dans la mesure où l'architecture rend accessible au plus grand nombre les différentes disciplines artistiques : elle est la discipline de synthèse par excellence. L'approche commune se retrouve également dans la volonté de faire accéder l'architecture à de nouvelles frontières [...] Il faut [...] concilier le respect de la diversité culturelle, du patrimoine et de l'échange, avec la diffusion des meilleures pratiques. Cette conciliation est l'un des principaux objectifs qui devraient nous guider. Elle illustre l'approche de la culture en Europe. [...] Nous avons besoin de ce ciment culturel, de ce tissu, qui sera fait de vos échanges, de vos coopérations, de votre travail autour d'objectifs définis en commun et respectueux de notre diversité [...] »

Catherine TASCA, Ministre de la Culture et de la Communication (France)

« [...] L'architecture et la ville se trouvent au cœur des questions de citoyenneté et d'identité européenne [...] Confrontées à la transformation de plus en plus rapide de nos cadres de vie dans des logiques de mutation économique accélérée, nos sociétés et leurs responsables doivent encore mieux affirmer cette dimension culturelle de l'architecture, et faire prévaloir le débat qualitatif associant décideurs, professionnels, utilisateurs et citoyens [...] Il est temps, après un demi-siècle de reconstruction et de croissance, de relever véritablement le défi de la qualité de l'environnement bâti. La conception même de développement durable passe par l'affirmation répétée que l'architecture, au-delà des marchés, est une prestation intellectuelle, artistique, culturelle. C'est là que résident nos valeurs collectives. Il est donc nécessaire que l'Union européenne reprenne fortement cette volonté commune. L'Europe doit intégrer structurellement dans ses choix, ses procédures et fonctionnements, ces enjeux culturels et politiques que sont la qualité architecturale et urbaine. [...] »

French Presidency. European Forum for architectural policies.

**Jean-Michel BAER, Director (Directorate C), Education and Culture
DG, European Commission.**

« Architecture. [...] This term has also carved out a niche for itself in the vocabulary of the EU institutions, thereby bearing witness to the common concerns of European citizens. [...] Although there is no European architectural policy as such, there does nonetheless exist a European approach to architecture [...] This shared approach draws its justification from the fact that architecture places the various categories of artistic endeavor within the reach of the broadest possible segment of the population. Architecture is « par excellence » the artistic integrator. The shared approach is also to be seen in the desire to open up new vistas for architecture [...] We must [...] reconcile respect for cultural diversity, heritage and exchange of ideas with the spreading of best practices. This reconciliation is one of the main objectives which must guide us. It reflects the approach to culture which is typical of Europe [...]. We truly need this cultural cement, this fabric which will be the result of your exchanges of ideas, your cooperation, your work focusing on objectives determined together in total respect for our diversity [...] »

Catherine TASCA, French Minister of Culture and Communication (France)

« [...] Architecture and cities find themselves at the very heart of the debates surrounding questions of European citizenship and identity [...] Facing increasingly rapid changes in our living environments influenced as they are by the rationale of accelerated economic shifts, our societies and those who bear responsibility for them must more clearly express this cultural dimension of architecture and champion the debate in favour of quality receiving input from policy-makers, professionals, users and citizens [...] The time has come now after half a century of reconstruction and growth to truly take up the challenge of the quality of our built environment. The very concept of sustainable development must be placed squarely upon a forceful and repeated declaration and understanding that architecture, beyond the confines of markets, is an intellectual, artistic and cultural service. This is where our shared values lie. It is therefore necessary that the European Union also become active in the common endeavor. Europe must ensure that architectural and urban quality become and remain an integral part of its choices, procedures and operations, in view of the cultural and political importance they represent [...] »

Lettre d'information du ministère de la Culture et de la Communication. 31 décembre 2000

Le point de vue de Eoin O'COFAIGH, Président du Conseil des Architectes d'Europe (2000).

« Pourquoi était-ce important que la résolution sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural, aborde la question de l'architecture dans toutes ses dimensions? Culturelle, économique, sociale? »

Tout d'abord, le fait de disposer d'un texte adopté en Conseil des ministres de la Culture de l'Union européenne est quelque chose de très important. Le point essentiel de ce texte est de reconnaître le caractère indivisible de l'architecture. L'architecture, c'est tout un ensemble de choses à la fois, parmi lesquelles il est difficile d'opérer une distinction. Elle est le lieu du cadre de vie quotidien et en même temps celui de l'histoire. Or, ces lieux là ne se divisent pas, la résolution l'affirme clairement.

De quelle manière le Conseil des architectes d'Europe est-il associé au Forum européen des politiques architecturales?

Le Forum étant un lieu de débat pour les responsables administratifs et les professionnels du secteur de l'architecture, le Conseil des architectes d'Europe qui fait partie du Forum, est à la fois un observateur et en même temps une force de proposition. A présent que la résolution est votée, le Forum européen des politiques architecturales doit se concentrer sur les grandes orientations qui ont été définies dans ce texte et leur donner un contenu spécifique. Le Conseil des architectes d'Europe participera à ce travail.

Le Conseil des architectes d'Europe a pris des contacts en vue de la création d'un intergroupe parlementaire au Parlement européen sur l'architecture en Europe. De quelle manière cette action peut-elle compléter, voire renforcer, la résolution?

Il est important que le Parlement européen soit associé à notre action. Le Parlement européen peut en effet adopter des Directives. La création d'un intergroupe parlementaire pourrait donc être à l'origine de l'élaboration d'un tel texte pour l'architecture, texte qui, s'il était adopté par la suite, serait naturellement complémentaire de la résolution ».

Présidence suédoise
Séminaire « Enfance-identité-architecture »
Stockholm. 15.16 mai 2001

Marita ULVSKOG, Ministre de la Culture (Suède)

« [...] Sur la base de ces notions de culture et de démocratie, un travail passionnant est en cours dans toute l'Europe. La Résolution sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural, adoptée sous la Présidence française, apporte un soutien à ce

The December 31, 2000 issue of the News Bulletin of the Ministry of Culture and Communication

Opinion expressed by Eoin O'COFAIGH, Chairman, European Council of Architects (2000).

« Why is it important that the resolution on architectural quality in the urban and rural environments focus upon all aspects of architecture: cultural, economic and social? »

First of all, the fact that we have a text which has been adopted by the Council of Ministers of Culture of the European Union is an important achievement. The main thrust of this text is the recognition of the indivisible character of architecture. Architecture involves many things at the same time amongst which it is very difficult to make a separation. Architecture is at the same time a historical context and the environment in which people live their lives. These places are indivisible and the resolution states this very clearly.

What is the involvement of the European Council of Architects within the European Forum for Architectural Policies?

As the Forum is a place of debate for the practitioners and policy-makers of architecture, the European Council of Architects, which is a part of the Forum, is both an observer and an initiator. Now that the resolution has been voted, the European Forum for Architectural Policies must focus upon the major items set forth in the text and provide them with specific content. The European Council of Architects will take part in this work.

The European Council of Architects has established a number of contacts with the purpose of setting up a joint parliamentary committee on Architecture in Europe within the European Parliament. How can this action augment and strengthen the resolution?

It is vital that the European Parliament provide backing for our endeavor. The European Parliament has the power to adopt directives. Such a joint parliamentary committee could be given the task of drafting a text on architecture which, if adopted subsequently, could serve as a complement to the resolution ».

Swedish Presidency
Expert Seminar in Stockholm. 15.16 May 2001
« Children-identity-architecture »

Marita ULVSKOG, Minister of Culture (Sweden)

« [...] Based on these cultural and democratic issues, exciting work is currently under way through-out Europe. The resolution on architectural quality in urban and rural environments, adopted during the French EU Presidency, underpins this project. As a result, the

projet. En conséquence, l'Union européenne a obtenu un consensus sur la qualité architecturale comme élément constitutif de nos territoires urbains et ruraux, et sur le patrimoine culturel comme relevant de l'intérêt public. La Communauté a également affirmé que la qualité architecturale est l'une des formes les plus importantes d'expression artistique dans la vie quotidienne de ses citoyens, et qu'elle peut contribuer effectivement à la cohésion sociale [...] »

**Présidence belge.
Comité de pilotage du Forum européen des politiques architecturales
23 novembre 2001.**

**Rudy DEMOTTE,
Ministre de la Culture de la Communauté française de Belgique**

« [...] La transversalité de l'architecture qui touche tant au domaine de l'équipement, de l'aménagement du territoire, de la politique de la ville, du patrimoine, et de la culture, constitue à la fois sa richesse et sa difficulté [...] C'est notre responsabilité à nous, ministres de la Culture, en concertation avec nos collègues chargés de l'Aménagement du Territoire, de la Politique des Villes et du Patrimoine, de favoriser par la diffusion et la promotion, l'émergence d'une conscience, plus fine, plus juste, plus sensible de notre cadre de vie et de l'importance que revêt sa qualité dans le bien-être collectif et individuel [...] »

La Communauté française quant à elle, a engagé la révision de sa législation en matière de subventions accordées aux pouvoirs locaux pour la construction de bâtiments publics à vocation culturelle. Suite à l'adoption de la résolution sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural, j'ai en effet décidé d'inscrire l'obligation d'une prise en compte de la qualité architecturale dans les critères d'appréciation d'un projet [...] »

European Union has reached consensus on architectural quality being a constituent part of our urban and rural areas and on our cultural heritage being a matter of public concern. The Community has also affirmed that architectural quality is one of the most important forms of artistic expression in the everyday life of its citizens and that it can contribute effectively to social cohesion [...] »

**Belgian Presidency.
Steering committee of the European Forum for architecture policies
November 23, 2001.**

**Rudy DEMOTTE,
Minister of Culture of the Belgian French-speaking Community**

« [...] The wealth and difficulty of architecture arise from the fact that it embraces the fields of infrastructure, town and country planning, urban policy, heritage [...] Together with our colleagues in charge of Town and Country Planning, Urban Policy and Heritage, it is our duty within the Ministries of Culture to use the dissemination of information and promotional activities in order to foster the forming of a keener, a more equitable and more sensitive awareness of our living environment and of the important role played by its quality in individual and collective well-being [...] »

The French-speaking community has undertaken to revise its legislation in what pertains to subsidies granted to local authorities for the construction of public buildings for cultural purposes. Following the adoption of the resolution on architectural quality in the urban and rural environments, I took the initiative of including the criterion of architectural quality amongst those upon which projects are assessed [...] »

Perspectives futures : de nouveaux outils pour la coopération européenne

Future prospects: new tools for European cooperation

Optimiser les acquis de la Résolution et ouvrir de nouvelles pistes d'actions dans son prolongement, tels sont les objectifs à poursuivre. A la fois dans le cadre d'une coopération intergouvernementale renforcée et au niveau communautaire.

Optimise the achievements of the Resolution and break new ground for action to extend its scope: such are the objectives pursued. This will take place both within the framework of strengthened intergovernmental cooperation as well as on the Community level.

La Résolution du Conseil est le fruit d'une démarche consensuelle des Etats membres et aussi d'une coopération intergouvernementale amorcée, dès 1997, à Rotterdam. C'est là sa force et sa légitimité. Elle s'inspire des Conclusions des « Rencontres européennes de l'architecture 1999 » co-organisées par la France et la Présidence finlandaise, et du « Forum Européen des Politiques Architecturales » lancé en juillet 2000 sous la Présidence française. Ce Forum constitue une plate-forme durable de coopération intergouvernementale qui rassemble les représentants des institutions politiques, culturelles et professionnelles des Quinze. Il met en place des outils, favorise des démarches pluralistes qui permettront d'aboutir à une connaissance mutuelle et à un socle de vues communs, et il assure le dialogue avec les principales instances de l'Union, dans la continuité des Présidences. Plusieurs partenaires européens sont associés aux travaux du Forum, dans le but de favoriser les synergies. Comme le Conseil des architectes d'Europe qui avait déjà publié en 1995 un Livre blanc intitulé « L'Europe et l'Architecture – Demain » et qui se consacre à la promotion des niveaux les plus élevés de formation et de pratique de l'architecture et à la défense d'actions concrètes en faveur de la qualité du cadre de vie bâti.

Pour une culture architecturale partagée

L'un des objectifs du Forum est de concrétiser les enjeux de la Résolution par une large diffusion – car elle constitue le volet « politique » le plus visible de son action - et de faire émerger, dans son prolongement, de nouvelles initiatives en faveur de l'architecture et du cadre de vie en Europe.

La priorité a été donnée aux groupes de travail européens issus de la synthèse des propositions du Forum (structures publiques et privées; qualité architecturale et urbaine; enjeux économiques et exercice professionnel; diffusion et formation). Ils sont chargés de traduire en actes, sur chacun des domaines traités, les principaux champs de la réflexion commune.

Parmi les outils déjà opérationnels ou en cours, il convient de signaler le projet dont le nom de code est GAUDI, retenu au titre du programme Culture 2000, qui illustre l'une des recommandations de la Résolution de veiller à « faciliter la mise en réseau ». Les institutions culturelles en Europe devraient aboutir, grâce à

The strength and legitimacy of the Resolution comes from the fact that it is the fruit of a consensus-based approach among the Member States and cooperation which originated in 1997 in Rotterdam. It has taken its inspiration from the Conclusions of the « European Meeting on Architecture 1999 » which were co-organized by France and the Finnish Presidency and the « European Forum for Architectural Policies » held in July 2000 under the French Presidency. The Forum is a permanent mechanism for intergovernmental cooperation amongst political, cultural and professional institutions of the fifteen Member States. It provides tools, fosters pluralistic approaches so as to arrive at a mutual understanding and a basic platform of shared views as well as ensuring dialogue with the main bodies of the European Union throughout the subsequent Presidencies. Several European partners are taking part in the work of the Forum in order to spur synergies. Among them we have the European Council of Architects which already in 1995 published a White Paper titled « Europe and Architecture Tomorrow ». This association seeks to promote the highest standards of architectural training and practice and the enforcement of concrete actions to enhance the quality of the built living environment.

Toward a shared architectural culture

One of the objectives of the Forum is to carry out the undertakings of the Resolution via broad dissemination – thereof for it is the most highly visible « political » aspect of the Forum – and to nurture new initiatives in its wake in favour of architecture and the living environment in Europe.

Priority has been given to European working groups designated in the Forum: public and private structures; architectural and urban quality; economic issues and exercising the profession; dissemination of information and training. For each of the fields engaged in, they are responsible for transforming thinking into achievements.

Amongst the tools which are already operational or which soon will be, we find the projet bearing the name GAUDI adopted under the aegis of the Culture 2000 programme and which illustrates one of the recommendations of the Resolution, namely to « facilitate the constitution of a network. » Thanks to this ambitious

cet ambitieux programme, à de grandes avancées dans la diffusion d'une culture architecturale partagée par tous. Un site Internet offrira un véritable portail européen sur l'architecture destiné, au-delà d'une utilisation entre les membres du réseau du Forum et de Gaudi, à des publics très diversifiés (voir exemples p. 14). Le projet d'organiser une Fête européenne de l'architecture, à l'instar de celle de la musique, est destiné à créer un événement citoyen et grand public, tandis qu'un nouvel espace privilégié de rencontre sera proposé autour du futur Club des leaders européens engagés pour l'architecture. Il doit réunir des personnalités de premier plan, leaders politiques, économiques et culturels, autour des enjeux d'une Europe de la qualité et de la diversité architecturale et urbaine.

Favoriser les passerelles

D'autres pistes ont été ouvertes, notamment par le Parlement et concernent une plus large implication des collectivités territoriales. A l'initiative du Conseil des architectes d'Europe et de l'association Eurocités (qui en assurent le secrétariat), de plusieurs parlementaires européens et du Comité des régions, un intergroupe parlementaire sur les questions urbaines a ainsi été récemment créé. Il constitue une nouvelle plate-forme de proposition pour une prise en compte de ces questions au sein de l'Union. C'est ce qu'ont d'ailleurs souligné lors du Conseil informel, le 9 décembre 2001 à Bruxelles, les ministres en charge de la politique urbaine, saluant à la fois l'adoption de la Résolution sur la qualité architecturale et la création du groupe de travail informel sur l'urbain (Conclusions de la Présidence belge).

Les critères de qualité architecturale et urbaine sont de plus en plus souvent évoqués, en référence à la Résolution, comme par exemple dans le cadre de l'initiative communautaire URBAN II, qui concerne les zones urbaines en difficulté et privilégie cette fois, les approches intégrées à fort impact économique. Avant leur adoption par la Commission, les 70 prochains programmes ont fait l'objet de négociations, pour une meilleure prise en compte de priorités communautaires (emploi, environnement, nouvelles technologies...). A cette occasion, il a été demandé aux autorités locales comment elles envisageaient de prendre en compte la Résolution du 12 février 2001. A ce jour, trois types de réponses ont été recueillies : une prise en compte dans les diagnostics qui fondent la stratégie ; la présence d'autorités compétentes dans les comités de suivi ; ou la mention de la qualité architecturale et urbaine dans les critères de sélection des projets.

Autre exemple significatif : le projet de Résolution du Parlement sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union qui, dans ses recommandations aux Etats membres au titre de la lutte contre l'exclusion, propose de veiller à « la réhabilitation des quartiers dégradés par la promotion d'une architecture de qualité... » (article 112).

programme, cultural institutions in Europe ought to be able to make major strides forward in the dissemination of architectural culture shared by diverse walks of life. A website will make available a veritable European portal on architecture which beyond use by members of the Forum and Gaudi networks is also designed for highly diversified user publics (see examples p. 14). The project to organise a European Festival of Architecture will become a major citizens' event for the general public in the same way music festivals have, whereas a new privileged meeting space will be made available within the framework of the future Club of European leaders committed to architecture. It must bring together high-ranking personalities, political, economic and cultural leaders and focus them on the issues arising from a Europe of architectural and urban quality and diversity.

Stimulate interconnection

Other pathways have been explored notably by the Parliament such as a more in-depth involvement, in the territorial authorities. Acting upon the initiative of the European Council of Architects and the Eurocities Association (who provide for the secretariat), a number of Members of the European Parliament and the Committee of the Regions, a European Parliament Informal Intergroup on urban issues was recently set up. This intergroup constitutes a new entity of proposals to address these questions within the Union and the European territory. This was underscored by the ministers for urban policy at the informal council held in Brussels on December 9, 2001. On that occasion, they welcomed the adoption of the Resolution on architectural quality and the constitution of the informal working group (Conclusions of the Belgian Presidency).

The criteria of architectural and urban quality are mentioned with increasing frequency with reference to the Resolution as for instance in the context of the URBAN II Community Initiative focusing on urban zones in difficulty. For this, the initiative will give preference to integrated economic approaches having a high economic impact. Before being adopted by the Commission, the next 70 programmes were the subject of negotiations to arrive at a more clear pursuit of community priorities (employment, environment, new technologies...). On this occasion, the local authorities were asked how they intended to apply the Resolution of February 12, 2001. To date, three types of reply have been voiced : consultation when making diagnoses upon which strategy will be based; the presence of relevant authorities in follow-up committees and thirdly to mention architectural and urban quality among project selection criteria.

Another significant example: in its recommendations, the Parliament's draft Resolution on the situation of fundamental rights in the Union within the framework of the fight against exclusion proposes that Member States provide for « the rehabilitation of run-down neighborhoods through the promotion of

Mais la Résolution constitue tout autant un nouveau moteur pour encourager l'exemplarité des politiques publiques dans les Etats membres et pour accroître les coopérations entre les pays, dans la défense de l'intérêt public et collectif de l'architecture. En Suède, 2001 désignée année nationale de l'architecture a coïncidé avec sa Présidence, et a permis l'adoption d'un programme concret d'actions pour l'architecture, ainsi que l'organisation d'un Forum européen axé sur « enfance, identité, architecture ». En France, une campagne nationale en faveur de la qualité architecturale et urbaine est en cours, destinée à impliquer l'ensemble des citoyens et en articulation avec les principes majeurs de la Résolution. La Finlande et le Danemark qui assurent le pilotage du Groupe de travail sur la qualité architecturale, devraient dans le courant 2002 proposer de faire le point sur les initiatives nationales et européennes pertinentes dans ce domaine.

Une approche croisée

D'autres perspectives sont à envisager tant sur le plan des questions urbaines et de l'environnement qui vont connaître une montée en puissance en 2002 et 2003, que des politiques culturelles. Comme en témoigne la récente initiative de la Présidence belge avec le projet de Résolution sur « la place de la culture dans la construction de l'Union européenne ». Déposé par le Président du Conseil Culture de l'Union, le texte prône une amélioration de l'application de l'article 151 du Traité relatif aux activités dans le domaine culturel. Et propose qu'un plan de travail et un calendrier soient élaborés par les Présidences suivantes, dans la perspective de l'élargissement de l'Union.

La tâche est incontestablement de longue haleine, même si les premières retombées de la Résolution du 12 février 2001 offrent des signes tout à fait encourageants. Seule une approche globale et croisée de la préservation et du renouvellement architectural, environnemental et urbain, forts d'une vision culturelle et sociale d'une Europe soucieuse de conjuguer au futur mémoire et projet, permettra des avancées significatives et durables. Une approche qui tienne compte à la fois des spécificités locales et nationales mais qui cherche à dépasser les inévitables clivages qui réduisent la capacité à innover ou à dialoguer.

Parlement européen

<http://www.europarl.eu.int>

Initiative communautaire URBAN

<http://www.inforegio.cec.eu.int/urban>

Présidence belge

<http://www.eu2001.be>

high quality architecture... » (article 112). But the Resolution furthermore constitutes a new example to follow for public policy in EU Member States and also in order to strengthen cooperation between countries in defence of public and collective interests of architecture. In Sweden the year 2001 was proclaimed national architecture year coinciding in a very propitious way with the Swedish Presidency. This enabled the adoption of a concrete programme of actions for architecture and the holding of a European Forum focusing on « children, identity and architecture ». In France, a national campaign in favour of architectural and urban quality is in preparation. It will echo the main principles of the Resolution and will involve the public at large. Finland and Denmark who provide for the management of the working group on architectural quality should in 2002 propose to take stock of the relevant national and European initiatives in this field.

A pluralistic approach

Other possibilities can be envisaged in the area of urban questions and environmental matters, in the forefront in 2002 and 2003 as well as cultural actions. Here an important sign is the recent initiative undertaken by the Belgian Presidency with its draft resolution on « the role of culture in the construction of the European Union ». This text, submitted by the President of the Culture Council of the Union, advocates a stronger application of article 151 of the Treaty pertaining to activities in the area of culture. It proposes that a working plan and calendar be drawn up by subsequent Presidencies in a way as to accommodate enlargement of the Union.

This is unquestionably a long-term undertaking, but the initial echo of the February 12, 2001 Resolution is very encouraging. It is only a comprehensive and pluralistic approach to architectural, environmental and urban preservation and renewal backed by a cultural and social vision of a Europe intent upon combining its future and past memory, that will make possible significant and lasting advances. Such any approach must take into account both local and national characteristics but must also look beyond the inevitable divisions which weaken the capacity to innovate and to share ideas.

European Parliament

<http://www.europarl.eu.int>

The URBAN Community Initiative

<http://www.inforegio.cec.eu.int/urban>

Belgian Presidency Website

<http://www.eu2001.be>

Exemples/Examples

GAUDI - Gouvernance, Architecture et Urbanisme : Démocratie et Interaction

L'accord proposé vise à promouvoir le travail en commun d'un ensemble d'institutions européennes implantées dans plusieurs grandes villes d'Europe: musées d'architecture, centres d'information sur l'architecture et l'urbanisme, centres de recherche et unités d'enseignement supérieur et organismes professionnels.

Les principaux projets sont :

- Recherche, mémoire et projet (découvrir et comprendre les habitations innovantes d'Europe; mise en convergence et développement des archives d'architecture et d'urbanisme; ateliers des jeunes professionnels; base de données sur les espaces publics).
- Éducation et diffusion vers le grand public (participation des citoyens aux projets d'aménagement; club des leaders engagés pour l'architecture; préparation d'une Fête européenne de l'architecture).
- Renforcement du réseau des organismes européens (création et développement d'un site Internet commun, coordination).

La coordination générale de l'accord est assurée par l'Institut français d'architecture – Cité de l'architecture et du patrimoine, en collaboration avec les co-organisateurs et partenaires.

Un site internet: www.architecture-forum.net

Il est la colonne vertébrale du projet GAUDI, dont il constitue l'outil interactif de communication et de diffusion. Il fournira au grand public un moyen facile et rapide d'être informé sur l'architecture et le cadre de vie, et de participer activement à l'amélioration de leur environnement quotidien, grâce aux forums de discussion. Il va fédérer les actions des centres d'architecture des Etats membres (fonction Intranet), et constituer un portail culturel accessible à tous les publics. Il comprendra: les données officielles des gouvernements, des institutions (administratives et culturelles); les informations fournies par les professionnels; des forums de discussion, « tables rondes » et la lettre d'information; la base de données sur les espaces publics; l'inventaire des maisons innovantes en Europe.

Le site est bilingue français/anglais, chaque pays pouvant ajouter parallèlement des informations dans la (les) langue(s) nationale(s).

GAUDI - Governance, Architecture and Urbanism: a Democratic Interaction

The proposed agreement seeks to promote the co-operation of a number of European institutions: museums of architecture, centres of information for architecture and urbanism, institutions of higher learning, research centres and professional organisations.

The actions proposed are:

- Research, memory and project (identify and interpret innovative housing in Europe; merge and develop archival collections on architecture and urban development; workshops for young professionals; database on public spaces).
- Education and dissemination to the general public (citizen participation in urban development projects; club of leaders committed to architecture; prepare a European architecture festival).
- Strengthen the network of European institutions (create and develop a joint web site, co-ordination).

The general co-ordination of the agreement is provided by Paris-based IFA/Cité de l'architecture et du patrimoine in conjunction with co-organisers and partners.

A web site: www.architecture-forum.net

It will be the communication backbone of the GAUDI Programme and its interactive tool for communication and distribution. It will be a quick and user-friendly way of obtaining information on architecture and other cultural aspects concerning the living environment. It will federate the actions of Member States' centres of architecture (intranet function), and constitute a cultural portal accessible to all audiences.

It will contain: official information of governments and administrative and cultural institutions; information provided by professionals; discussion forums, round tables and information letter. It will include the database for public spaces and the inventory of innovative houses in Europe.

The site is bilingual, in English and French and furthermore, each country can also add information in its national language(s).

Intergroupe parlementaire sur les questions urbaines/European Parliament Working Group on urban issues

Bureau: Présidente: Arlene Mc Carthy, Royaume-Uni, commission juridique et marché intérieur, commission politique régionale/UK. *Legal affairs, regional policy commissions.*

Secrétariat: Eurocités/*Eurocities*. Association européenne de villes métropolitaines/*European association of metropolitan cities*: <http://www.eurocities.org/>

Conseil des Architectes d'Europe. CAE/*Architects Council of Europe*. ACE: email: info@ace-cae.org — <http://www.ace-cae.org/>

Pour en savoir plus/For further information

Institutions européennes/European institutions Sites Internet/Websites

• **Parlement européen/European Parliament**

<http://www.europarl.eu.int>

• **Commission européenne/European Commission**

<http://europa.eu.int/comm/index-fr.htm>

Direction générale de l'éducation et de la culture/

Directorate-General for Education and Culture

http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/index_fr.htm

Action culturelle/Cultural Activity

<http://europa.eu.int/comm/culture/index-fr.html>

Programme « Culture 2000 »/« Culture 2000 » programme

<http://europa.eu.int/comm/culture/culture2000ofr.html>

Direction générale de la politique régionale/

Regional Policy Directorate-General

<http://europa.eu.int/comm/dgs/regional-policy/index-fr.htm>

Les Fonds structurels/the Structural Funds

<http://europa.eu.int/comm/regional-policy/activity/erdf/erdf1a-fr.htm>

Direction générale de l'environnement/

Environment Directorate-General

<http://europa.eu.int/comm/dgs/environment/index-fr.htm>

Direction générale de la recherche/Research Directorate-General

<http://europa.eu.int/comm/dgs/research/index-fr.html>

*Le Cinquième programme-cadre pour des actions communautaires de recherche et développement technologique et de démonstration/
Fifth framework programme for research, technological development and demonstration activities*

<http://europa.eu.int/comm/research/fp5-fr.html>

• **Conseil de l'Europe/Council of Europe**

<http://culture.coe.fr>

France

• *Ministère de la Culture et de la Communication/*

Ministry for Culture and Communication: <http://www.culture.fr>

• *Relais Culture-Europe*

<http://www.relais-culture-europe.org>

Textes de référence/Reference books

• Résolution du Conseil du 12 février 2001 sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural. Journal officiel n° C 073 du 06/03/2001/Council Resolution of 12 February 2001 on architectural quality in urban and rural environments. Official Journal C 073, 06/03/2001.

<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/oj/index-list.html>.

• **Revue Culture Europe**

Revue de presse internationale des professionnels de l'art et de la médiation culturelle/

International Press Review for Professionals in the Arts and Culture Media:

<http://www.culture.europe.fr/fm>

N° 32: « Dossier architecture », Février-mars 2001/

« Features – Architecture », May 2001

• **Livre Blanc « L'Europe et l'Architecture – Demain ».**

Propositions pour l'aménagement du cadre bâti en Europe – 1995
White Paper « Europe and Architecture Tomorrow ». Propositions for Europe's built environment – 1995

Conseil des Architectes d'Europe/Architects Council of Europe:

<http://www.ace-cae.org>



Publication réalisée par le bureau des actions européennes et internationales

direction de L'Architecture et du Patrimoine

8, rue Vivienne - 75002 Paris

sous la direction de: Lilian Périer

recherche documentaire: Orane Proisy

coordination et suivi de fabrication: mission de la communication

traduction: Robert Turner

conception graphique: Studio YFIC, Paris

impression: Expressions II, Paris

dépot légal: 1^{er} trimestre 2002



1 CARNETS INTERNATIONAUX

Cette publication est la première d'une collection bilingue intitulée « Carnets internationaux » lancée par la direction de l'Architecture et du Patrimoine, du ministère de la Culture et de la Communication. Elle est destinée à témoigner des actions de coopération européenne et internationale en matière d'architecture et de patrimoine, à faire connaître les échanges d'idées et de pratiques innovantes, et les expériences concrètes de travail en commun entre acteurs de différents pays.

This publication is the first in a two-language series entitled « International Reports » made available by the Department of Architecture and Heritage of the French Ministry of Culture and Communication. It is an inventory of European and international acts of cooperation in the field of architecture and heritage, a record of exchanges of ideas and innovative practices and of real examples of cooperation involving specialists from different countries.

La sauvegarde et l'amélioration du cadre de vie en Europe, le développement d'une culture architecturale et urbaine partagée par le plus grand nombre, constituent une tâche de longue haleine. La Résolution du Conseil de l'Union européenne sur la « qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural » marque une étape importante dans cette démarche. Cette publication a pour ambition d'en souligner les enjeux et d'évoquer les nouvelles perspectives qu'elle ouvre.

The safeguard and enhancement of Europe's living environment, the development of an architectural and urban culture which is widely shared is a long term undertaking. The Resolution of the Council of the European Union on « architectural quality in the urban and rural environments » is a major milestone in this process. It is the purpose of this publication to point out the tasks it entails and also the new prospects which it offers.

